

Lausanne/Zurich/Lugano, le 19 septembre 2013

Un jour noir pour la prévention de l'alcoolisme

Dans le débat actuel concernant la révision totale de la Loi sur l'alcool, le Conseil national a décidé hier et aujourd'hui de déréglementer encore un peu plus le marché de l'alcool en Suisse, en baissant les prix de l'alcool, en diminuant les moyens pour la prévention et en supprimant les mesures de prévention proposées par le Conseil fédéral et le Conseil des Etats. C'est un jour noir pour les personnes concernées par les problèmes d'alcool et leur entourage.

Le Conseil national a adopté l'imposition au rendement, mécanisme fiscal qui permet de réduire de 30% l'imposition des spiritueux produits en Suisse (92% de ceux-ci sont concernés). Les pertes sont estimées à plus de 20 mios de CHF. Cette baisse du prix de l'alcool indigène ne serait pas si dramatique, si elle n'ouvrait pas la voie à une baisse générale de l'impôt sur tous les alcools en Suisse ! En effet, cette mesure favorise très nettement les producteurs suisses et se trouve donc être contraire aux accords de libre-échange qui lient la Suisse. Déjà en 1999, la Suisse avait dû aligner son système d'imposition, qui favorisait les alcools indigènes par rapport à la concurrence étrangère. Cela avait conduit à une augmentation de l'usage des spiritueux de 74% chez les hommes et de 43% chez les femmes (Heeb, Gmell, 2003).

Cette baisse des prix se fera en outre sur le dos des actions de prévention, financées justement par cet impôt. A l'imposition au rendement, s'ajoutent les nouvelles exonérations fiscales de 30 mios. Aujourd'hui, au total, c'est une perte de 23% des moyens pour la prévention. Avec la baisse annoncée de l'imposition des spiritueux importés dans quelques années, la moitié des ressources pour la prévention risque d'être supprimée, comme l'a confirmée la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf à l'occasion des débats au Conseil des Etats. La faculté des sciences économiques de Neuchâtel avait pourtant calculé en 2010 que chaque franc investi dans la prévention en matière d'alcool en rapportait 23 CHF (Jeanrenaud, 2010).

Pour compléter le tableau et enterrer définitivement la solidarité en matière d'alcool, le Conseil national a refusé les mesures structurelles sur le marché, comme le prix minimum et le régime de nuit pour l'alcool à l'emporter. Il a également déréglementé les offres promotionnelles en supprimant l'interdiction des « happy hours » pour les spiritueux.

Aujourd'hui, quatrième dans le classement des pays les plus laxistes, dépassée par le Luxembourg et Malte (étude Amphora, 2012), la Suisse a de bonnes chances de monter sur le podium et devenir le nouvel Eldorado de l'alcool en Europe, au grand dam de la prévention et des personnes touchées par l'alcool.

Contact :

Jean-Félix Savary, secrétaire général, 079 345 73 19, jf.savary@grea.ch